

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 5 novembre 2010

Service instructeur

Service du Développement
économique, de l'Enseignement
Supérieur et du Tourisme

N° CP-2010-13-2-3

Service consulté

Agence de Développement Touristique
de Haute-Alsace

AMENAGEMENTS DES SENTIERS DE DECOUVERTE

Résumé : *Il est proposé d'accorder une subvention plafonnée à 9 120 € à la commune d'ESCHBACH-AU-VAL pour la création d'un sentier de découverte.*

La commune d'ESCHBACH-AU-VAL a décidé d'aménager un sentier d'interprétation adapté aux publics handicapés dénommé « Abeille et Chouette » reliant le village au site d'hébergement de l'association Libre au Geisbach.

Un itinéraire d'interprétation permettra d'appréhender tous les aspects de la vallée (géologie, eau, forêt) à travers différents parcours sensoriels adaptés à tous les types de handicap.

Le coût total des investissements est de 60 090 € HT.

La Commission de l'Economie, du Tourisme, de l'Université et de la Recherche a donné un avis favorable sur ce dossier le 7 septembre 2009, concernant l'attribution d'une subvention pouvant s'élever à hauteur de 20 % de ce coût, plafonnée à 9 120 €.

Le dossier, arrivé complet au Département avant le 1^{er} novembre 2009, est donc éligible au titre de l'ancien guide des aides.

Le justificatif de démarrage des travaux est parvenu à la collectivité le 10 septembre 2010.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'attribuer une subvention plafonnée à 9 120 € à la commune d'ESCHBACH-AU-VAL pour la création d'un sentier d'interprétation adapté à tous types de handicap ;
- de prélever les crédits sur le chapitre 204, fonction 94, nature 20414, programme F241 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Charles

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke that extends to the right.

BUTTNER Charles BUTTNER